

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 17 décembre à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gaston CHENU, Maire.

**Étaient présents** : tous les Conseillers sauf Madame Nelly LANGLOIS et Monsieur Thierry MULLER absents excusés.

### **Procurations :**

Madame LANGLOIS à Madame Isabelle BEFFY.

Monsieur MULLER à Monsieur Gaston CHENU.

Madame Marie-Odile BELIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Le Maire, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.**

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Approuvé à l'unanimité.

### **Pays de Montbéliard Agglomération**

- Rapport ordures ménagères  
Le Conseil prend connaissance du rapport sur le service des ordures ménagères.
- Rapport eau assainissement  
Le Conseil prend connaissance du rapport sur les services de l'eau et de l'assainissement

### **Renouvellement certification PEFC**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune à la certification PEFC certifiant la gestion durable des forêts.

### **Revalorisation du métier de secrétaire de Mairie**

- **Suppression et création de poste**  
Dans le cadre de la revalorisation du poste de secrétaire de Mairie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
  - La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - La création du poste de rédacteur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **RIFSEEP**  
Suite la création du poste de rédacteur le Conseil Municipal vote la délibération du RIFSEEP (primes) correspondante.

### **Questions diverses**

- La cérémonie des vœux aura lieu le 31 janvier à 18h.

- L'achat des parcelles AD 112 et AD 114 a été finalisé. Un point de regroupement des ordures ménagères de l'impasse des Bembois y sera aménagé.
- Suite à l'installation de la fibre optique, le réseau cuivre va être progressivement démonté avec un échéancier allant jusque 2030.
- Le Conseil Municipal accepte le principe de la prise charge des frais notariés liés à l'acquisition de la parcelle AC 270 (2m<sup>2</sup>) impasse du Crépon.
- Des trous sont à reboucher chemin de Montvillers.

Fait à ISSANS le 20 décembre 2024

Le Maire  
Gaston CHENU

